

# DIU Pratique médicale en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins

**Domaine :**

Sciences – Technologie – Santé

**UFR/Institut :**

UPEC – UFR de Médecine

**Type de diplôme :**

Diplôme inter-universitaire

**Prerequisites for enrolment :**

[ Autre ]

**Niveau de diplôme :**

[ Autre ]

**Length of studies :**

4 ans

**Accessible as :**

Employee training

## Présentation de la formation

La formation des collaborateurs médecins a été arrêtée par le Collège des Enseignants Hospitalo – Universitaires de médecine du travail (CEHUMT), la section Formations et Compétences du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) et la Direction Générale du Travail (DGT) du ministère du travail en date du 25 octobre 2012 (annexe).

La création d'un diplôme interuniversitaire interrégional (DIU) est une formule garantissant des critères de qualité de formation et d'homogénéité sur le territoire national. Le DIU est la solution préconisée par le Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) et le Collège des enseignants de médecine du travail. Ce DIU sera coordonné par la Commission Interrégionale du DES de Médecine du Travail (conseil pédagogique du DIU).

L'objectif pédagogique principal du DIU est donc la préparation à exercer la spécialité médicale de médecine du travail.

## Capacité d'accueil

21 places

## Co-accréditations

- Université Paris Descartes
- Université Versailles Saint Quentin en Yvelines

## Career Opportunities

Médecins souhaitant se reconvertir vers la médecine du travail. Ce DIU offre ainsi la possibilité de changer d'orientation pour des médecins non spécialistes de médecine du travail (médecins généralistes, de santé publique, urgentistes...).

## Organisation de la formation

- Module 1 : le monde du travail – chaque année
- Module 2 : réglementation-organisation de la santé au travail – chaque année
- Module 3 : les risques professionnels – tous les 2 ans
- Module 4 : évaluation et promotion des capacités de travail-maintien dans l'emploi – chaque année
- Module 5 : outils et méthodes – tous les 2 ans
- Module 6 : soins d'urgence – chaque année
- Module 7 : du risque professionnel au risque environnemental – tous les 2 ans

> Les enseignements de 1ere année auront lieu au Service Parisien de Santé ENVironnementale, 11-13 rue Georges Eastman, 75013

Paris

> Les enseignements de 2e et 3e année auront lieu au CHI Créteil.

> Programme des enseignements

## Stage / Alternance

48 mois de stages encadrés en service ou unité spécialisé dont 3 mois dans un service de pathologie professionnelle.

## Test

Examen écrit lors de la 1ère année.

Validation des modules des 2e et 3e année décidée par chaque enseignant, en plus d'une validation présenteielle + mémoire de la fin de 4ème année.

Les examens (fin de 1ere année sur la législation, et examen de toxicologie qui a lieu en 2e ou 3e année selon les promo) se tiendront a priori à Créteil

## Calendrier pédagogique

□ Enseignements théoriques : 300 h

- Début : octobre

- Fin : juin

□ Enseignements pratiques : 48 mois de stages encadrés

## Modalités d'admission en formation continue

La formation est ouverte aux médecins non titulaires de la qualification de spécialiste en médecine du travail et justifiant d'au moins 5 ans d'inscription au conseil de l'ordre des médecins.

Les médecins ne peuvent s'inscrire que s'ils sont recrutés comme collaborateurs médecins par un service de santé au travail.

L'inscription définitive est conditionnée par la fourniture à l'UFR médicale, d'une copie de leur contrat de travail.

Des dérogations et équivalences de formation sont prévues pour le recrutement.

## Candidature

> Les modalités d'inscription : étape par étape

Tarifs 2018-2019 – 1ère année :

- Formation continue autofinancement : 4 743 euros

- Formation continue prise en charge par l'employeur ou autre : 4 743 euros

Tarifs 2018-2019 – 2e année :

- Formation continue autofinancement : 4 507, 10 euros

- Formation continue prise en charge par l'employeur ou autre : 4 507,10 euros

## Director of studies

Jean-Claude Pairon

Centre hospitalier intercommunal de Créteil

Unité Fonctionnelle de Pathologie Professionnelle

40 avenue de Verdun  
94000 Créteil  
jc.pairon@chicreteil.fr

Damien Leger  
Paris Descartes

## Secrétariat

Valérie Baclet  
valerie.linise@chicreteil.fr  
01 57 02 20 90

